



DECLARATION PRELIMINAIRE CGTPJJ GRAND-OUEST

Pour le CSA Inter-régional du 23 avril 2025

Monsieur le président du CSA de la DIRGO,

Ce premier CSA 2025 s'engage dans un climat délétère pour la justice des mineurs et pour la protection de l'enfance d'une manière plus globale. Alors que vient de paraître le rapport d'enquête parlementaire sur les manquements de la protection de l'enfance la PJJ n'est pas en reste quand elle stigmatise les mineurs dits délinquants en accentuant le durcissement de la réponse pénale avec le CJPM et le dogmatisme du projet de loi Attal qui exclue encore les plus vulnérables.

Les professionnels de la protection de l'enfance et de la PJJ tirent la sonnette d'alarme depuis des mois pour rappeler que les mineurs doivent avant tout être protégés et accompagnés plutôt qu'enfermés plus vite et plus tôt.

La DPJJ n'a pour seule réponse aux problématiques de trafics de stupéfiants que de créer des postes de conseillers « narcotrafic » en Direction Territoriale dans certaines zones, en contradiction la plus totale avec les réels besoins exprimés par les professionnels de terrain.

Au final ces logiques grignotent encore des moyens humains de proximité, là où nous en avons le plus besoin...

C'est l'illustration des décisions politiques réactionnelles à l'évènementiel, alors que sur l'Inter-région Grand-Ouest les affaires graves se multiplient et rien n'est mis à la réflexion...

La PJJ vit une crise majeure et les professionnels perdent le sens de leur mission, au nom d'une pseudo efficacité. Ce n'est pas la démarche « repenser le milieu ouvert » qui va infléchir cette tendance au vu de la méthode employée...

Les lieux de placement sont à bout de souffle, et toutes les indications vont dans le sens de réduire le nombre de jeunes par structure d'accueil. Arrêtez le programme de création de CEF (quelques soit leur nom ou leur forme) et ré-ouvrez des foyers et des accueils diversifiés, il y a urgence !

La CGTPJJ GO entend vous inciter à inverser les orientations prises ces dernières années en vous rappelant que tous les échelons de l'administration sont aussi comptables des conditions de travail, du sens des missions, et de l'intérêt des professionnels pour mieux s'occuper des jeunes...

Plus personne ne peut nier que le sécuritaire coûte cher et n'a jamais prouvé son efficacité.

Monsieur le président, la CGTPJJ GO vous demande à l'ouverture de ce CSA :

- d'écouter la souffrance des professionnels
- d'écouter les mises en gardes et propositions des organisations représentatives des personnels
- de garantir des conditions de travail sécurisantes et efficaces
- d'adapter les moyens humains aux besoins des services.
- de prendre en considération l'urgence d'adapter les normes de prise en charge en MO à la réalité des services.

La CGTPJJ est en lutte et appelle les professionnels de la PJJ et de la Justice à se mobiliser le 5 mai contre le vote de la proposition de loi Attal, et le 13 mai pour l'amélioration des rémunérations et des conditions de travail dans la Fonction Publique